

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES  
ET HALIEUTIQUES

--==--==--==--

SECRETARIAT GENERAL

--==--==--==--

PROGRAMME SD3C

--==--==--==--

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL**

*Avis à Manifestation d'intérêt N°2024-01M/MARAH/SG/PROGRAMME SD3C du  
29/01/2024*

*Suivi-contrôle des travaux de réalisation d'infrastructures de stockage de produits maraichers et céréaliers au profit du Programme Conjoint Sahel, composante Burkina en réponse aux défis COVID-19, Conflits et Changement Climatique (SD3C)*

**Financement** : Prêt NO. 2000003650 du 13 février 2021

1. La présente sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite au plan de passation des marchés publics de l'année 2024 du Programme SD3C.
2. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme SD3C, financé par l'accord de Prêt NO. 2000003650 du 13 février 2021, l'Unité de Gestion du Projet (UGP) à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services de prestations intellectuelles : *suivi-contrôle des travaux de réalisation d'infrastructures de stockage de produits maraichers et céréaliers au profit du Programme Conjoint Sahel, composante Burkina en réponse aux défis COVID-19, Conflits et Changement Climatique (SD3C)*.
  - Description des prestations. Les services comprennent entre autres : **le suivi et le contrôle de l'implantation des ouvrages ; de la qualité de tous les travaux, installations et fournitures ; des travaux par rapport au planning d'exécution ; et les réceptions techniques des travaux en vue des réceptions provisoire et définitive...**
3. Critères d'évaluation. Le **PROGRAMME SD3C** invite, par le présent avis à manifestation d'intérêt, les **consultants individuels** intéressés à présenter leurs manifestations d'intérêt sous plis fermés et un candidat (en l'occurrence le plus expérimenté) sera sélectionné conformément aux directives du FIDA et aux dispositions du décret N°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public.

4. Les candidatures seront évaluées sur la base des critères ci-après :
- **les qualifications du candidat**<sup>1</sup> avoir au moins un diplôme d'Ingénieur (BAC+5) en BTP ou tout autres diplômes équivalent, avec au moins sept (07) ans d'expérience générale;
  - **les références du candidat** concernant l'exécution de marchés similaires : avoir réalisé au moins une (01) expérience spécifique dans le suivi-contrôle des travaux de réalisation de bâtiments et/ou magasins.
5. Informations supplémentaires. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse suivante : **Programme SD3C sis à Ouaga 2000 côté Nord de Joly Hôtel, Adresse : 15 BP 233 Ouagadougou 15 Téléphone : 25 40 93 63/ 70 23 09 18** et aux heures suivantes du **lundi au vendredi de 08h00mn à 16h00 mn** ou sur les site du PAPFA [www.papfa.org](http://www.papfa.org) et du Projet NEER-TAMBA [www.neertamba.org](http://www.neertamba.org).
6. Composition, date et lieu de dépôt. Les manifestations d'intérêt sont composées comme suit :
- la lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Coordonnateur du Programme SD3C) ;
  - le CV daté et signé mettant en exergue les expériences spécifiques conformément au modèle joint ;
  - le diplôme légalisé ;
  - les preuves de références similaires (joindre les copies de la page de garde et de signature des contrats ainsi que les attestations de service fait ou de bonne fin) ;
  - le formulaire d'auto-certification (modèle disponible sur le site dans les tdr).

Elles doivent être déposées à l'adresse ci-après **au secrétariat du Programme SD3C sis à Ouaga 2000 côté Nord de Joly Hôtel, Adresse : 15 BP 233 Ouagadougou 15 Téléphone : 25 40 93 63/ 70 23 09 18** au plus tard le **09 février 2024 à 09h00mn**.

**NB** : la consultation du présent avis à manifestation d'intérêt ainsi que les termes de références y relatifs peut se faire sur les sites du PAPFA [www.papfa.org](http://www.papfa.org) et du Projet NEER-TAMBA [www.neertamba.org](http://www.neertamba.org).

Ouagadougou, le 29 janvier 2024

Le Coordonnateur du  
Programme SD3C

**Sié Salif Stephan KAMBOU**

---

<sup>1</sup> joindre le CV daté et signé conformément au modèle, le diplôme légalisé

# Modèle de Curriculum vitae (cv) du consultant individuel

## 1. Etat civil

- Nom et prénom (s),
- Profession,
- Date de naissance,
- Nationalité,
- Adresse postale,
- Téléphone,
- E-mail.

## 2. Fonctions actuelles [Indiquer les fonctions et postes occupés actuellement]

---

## 3. Principales qualifications [Domaines de compétences et nombre d'années d'expériences]

---

## 4. Education [*Indiquer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé ainsi que les noms des institutions fréquentées, les diplômes obtenus et les dates auxquelles ils l'ont été du plus récent au plus ancien*]

---

## 5. Affiliation à des associations/groupements professionnels \_\_\_\_\_

## 6. Autres formations [*Indiquer toute autre formation reçue depuis 4 ci-dessus*]

---

## 7. Pays où le candidat a travaillé [*Donner la liste des pays ou le candidat a travaillé au cours des 10 dernières années*] :

## 8. Langues : [*Indiquer pour chacune le degré de connaissance : bon, moyen, médiocre pour ce qui est de la langue parlée, lue et écrite*]

**9. Expérience professionnelle :** *[En commençant par son poste actuel, donner la liste par ordre chronologique inverse de tous les emplois exercés par le candidat depuis la fin de ses études. Pour chaque emploi (voir le formulaire ci-dessous), donner les dates, le nom de l'employeur et le poste occupé.]*

Depuis [année] \_\_\_\_\_ jusqu'à [année] \_\_\_\_\_

Employeur : \_\_\_\_\_

Poste : \_\_\_\_\_

<b>10. Expérience du candidat qui illustre le mieux sa compétence</b>	<b>11. Détail des tâches exécutées</b>
<i>[Donner notamment les informations suivantes qui illustrent au mieux la compétence professionnelle du candidat pour les tâches mentionnées au point 10]</i>	<i>[Indiquer toutes les tâches exécutées pour chaque mission]</i>
Nom du projet ou de la mission : _____	
Année : _____	
Lieu : _____	
Principales caractéristiques du projet : _____	
Poste : _____	
Activités : _____	

**12. Attestation :**

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

*[Signature du consultant]*

*Jour/mois/année*

# CRITERES DE SELECTION DES CONSULTANTS

La méthode de sélection du consultant est conforme à la procédure de sélection du consultant individuel (SCI) et sera fondée sur les critères suivants :

- Le niveau d'étude et de qualification : au moins un diplôme d'Ingénieur (BAC+5) en BTP ou tout autres diplômes équivalent, avec au moins sept (07) ans d'expérience générale ;
- les expériences spécifiques dans le suivi-contrôle des travaux de réalisation de bâtiments et/ou magasins (joindre les copies de la page de garde et de signature des contrats ainsi que les attestations de service fait ou de bonne fin.

Un candidat (en l'occurrence le plus expérimenté) sera sélectionné conformément aux directives du FIDA et aux dispositions du décret N°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public.

# A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR LES CANDIDATS SOUS PEINE DE REJET DE LA CANDIDATURE

## Formulaire d'auto-certification

Le présent formulaire d'auto-certification doit être rempli par le soumissionnaire. Le soumissionnaire doit ensuite le renvoyer, accompagné de l'offre/la proposition au **Programme SD3C**. Les instructions à suivre pour remplir le formulaire figurent ci-après.

<b>Dénomination sociale du soumissionnaire:</b>	
<b>Nom et fonction du représentant légal du soumissionnaire:</b>	
<b>Titre du marché:</b>	
<b>Date:</b>	

Je certifie par la présente que je suis le représentant autorisé de [**Nom du soumissionnaire**] et certifie également que les informations fournies dans le présent formulaire sont véridiques et exactes à tous égards importants. Je comprends que toute anomalie significative, fausse déclaration ou non-transmission d'informations requises par le présent formulaire peut entraîner des sanctions et des recours, y compris l'interdiction permanente de participer à des activités ou des opérations financées ou gérées par le FIDA, conformément aux Directives du FIDA relatives à la passation des marchés, au Manuel de passation des marchés du FIDA ainsi qu'à toutes les autres politiques et procédures applicables du FIDA, y compris la **Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations** (disponible à l'adresse [www.ifad.org/anticorruption\\_policy](http://www.ifad.org/anticorruption_policy)).

**Signature autorisée:** \_\_\_\_\_ **Date:** \_\_\_\_\_

**Nom du signataire en lettres capitales:** \_\_\_\_\_

- Le soumissionnaire certifie que lui-même, son/ses propriétaire(s), ses agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium ou de coentreprise n'ont recours à **AUCUNE** pratique frauduleuse, ni à **AUCUN** fait de corruption, de collusion, de coercition ou d'obstruction en lien avec la présente procédure de passation de marchés.
- Le soumissionnaire certifie que lui-même, son/ses propriétaire(s), ses agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium ou de coentreprise ne font l'objet d'**AUCUNE** condamnation pénale, sanction administrative ou suspension temporaire liée à des pratiques frauduleuses ou fait de corruption, de collusion, de coercition ou d'obstruction.
- Le soumissionnaire certifie que lui-même, son/ses propriétaire(s), ses agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium ou de coentreprise ne font l'objet d'**AUCUNE** exclusion relevant de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion<sup>2</sup>.
- Le soumissionnaire certifie qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts<sup>3</sup>, avéré ou potentiel, susceptible d'influer sur sa capacité à agir dans l'intérêt du **Programme SD3C** ou du Fonds, s'agissant de lui-même, de son/ses propriétaire(s), ses agents, de sous-consultants, de sous-traitants, ou encore de partenaires de consortium ou de coentreprise.
- Le soumissionnaire certifie qu'**AUCUNE** gratification (ni aucun frais, cadeau, commission ou autre élément de valeur) n'a été payée ou donnée, ou ne sera payée ou donnée, dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres.

**OU**

- [À remplir si la case précédente n'a pas été cochée]**  
Le soumissionnaire déclare que les gratifications, frais, commissions, cadeaux ou autres éléments de valeur suivants ont été payés ou versés, ou seront payés ou versés, dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres:
  - [Nom du bénéficiaire/Adresse/Date/Justification/Montant]
  - [Nom du bénéficiaire/Adresse/Date/Justification/Montant]
  - [Nom du bénéficiaire/Adresse/Date/Justification/Montant]

<sup>2</sup> Accord conclu avec le Groupe de la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Pour plus d'informations, consulter les données à l'adresse suivante: <http://crossdebarment.org/>.

<sup>3</sup> Il y a conflit d'intérêts lorsque les intérêts privés ou personnels d'un soumissionnaire peuvent influencer ou paraître influencer sur l'exercice impartial et objectif de ses tâches. Par intérêts privés ou personnels, on entend les situations dans lesquelles un soumissionnaire semble bénéficier indûment, de manière directe ou indirecte, ou permettre à un tiers de bénéficier indûment, de ses liens avec une entreprise ou un organisme travaillant directement ou indirectement pour le projet.

# INSTRUCTIONS À SUIVRE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE D'AUTOCERTIFICATION

Le soumissionnaire s'engage à vérifier que lui-même, son/ses propriétaire(s), ses agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium ou de coentreprise ne font l'objet d'**AUCUNE** exclusion relevant de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion.

Le soumissionnaire s'engage à suivre la procédure décrite ci-après pour vérifier que lui-même, son/ses propriétaire(s), ses agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium ou de coentreprise ne figurent **PAS** sur la liste des entreprises et des individus non admissibles de la Banque mondiale (accessible à l'adresse suivante: <https://www.worldbank.org/en/projects-operations/procurement/debarred-firms>) en raison d'une "exclusion croisée".

La liste de la Banque mondiale des entreprises et des individus non admissibles est une base de données qui peut être consultée si l'on souhaite savoir si une personne ou une entreprise est admissible.

**Le soumissionnaire doit imprimer, dater et joindre au présent formulaire d'autocertification la/les page(s) de résultats, avec la mention "Absence d'exclusion".**

Si un/des résultat(s) s'avère(nt) défavorable(s) (c'est-à-dire si la/les page(s) de résultats montre(nt) qu'un ou plusieurs individus ou une ou plusieurs entités, soumissionnaire y compris, ne sont pas admissibles parce qu'ils font l'objet d'une exclusion croisée) et que le soumissionnaire estime qu'il s'agit d'un "résultat positif erroné", il doit immédiatement en informer le **Programme SD3C**.

# TERMES DE RÉFÉRENCE

## Table des matières

I	GENERALITES.....	11
II	CADRE INSTITUTIONNEL.....	13
III	TRAVAUX À RÉALISER EN ENTREPRISE.....	13
IV	LOCALISATION DES TRAVAUX.....	13
V	CONSISTANCE DE LA MISSION DU CONSULTANT.....	14
5.1	<b>Élaboration du rapport de démarrage.....</b>	<b>14</b>
5.2	<b>Contrôle à pied d'œuvre et suivi des travaux.....</b>	<b>14</b>
5.3	<b>Administration du chantier.....</b>	<b>14</b>
5.4	<b>Mesures sociales et environnementales.....</b>	<b>15</b>
5.5	<b>Bureau d'études pour le chantier.....</b>	<b>15</b>
VI	SUPERVISION DES CHANTIERS.....	15
6.1	<b>Les visites de chantier.....</b>	<b>15</b>
6.2	<b>Les réunions de chantier.....</b>	<b>15</b>
VII	OBLIGATIONS DU CONSULTANT.....	16
VIII	OBLIGATIONS DU MAITRE D'OUVRAGE.....	17
IX	SELECTION DU CONSULTANT INDIVIDUEL.....	17
X	PROFIL DU CONSULTANT INDIVIDUEL.....	17
XI	PROFIL DES CONTROLEURS.....	17
XII	DÉLAI D'EXÉCUTION.....	18
XIII	RÉCEPTION DES TRAVAUX.....	18
XIV	DOSSIER DE CANDIDATURE.....	18

## I GENERALITES

L'initiative du G5 Sahel est un modèle de coopération sud-sud traduisant la volonté politique et l'union des Etats membres face aux défis de développement durable au Sahel. Ces défis exposent une population de plus de 90 millions d'habitants à l'insécurité alimentaire, à des épisodes fréquents de conflits et de crises qui (i) affaiblissent les moyens d'existence en particulier au sein des exploitations familiales et des catégories socioprofessionnelles à faibles revenus ; (ii) menacent la souveraineté et la stabilité des Etats ; et (iii) fragilisent la paix sociale sans laquelle les processus d'investissement et de création de richesse sont compromis. Dans un contexte sahélien où les effets du changement climatique sont durement ressentis, l'avènement du COVID-19 vient ralentir la productivité dans tous les systèmes de production et leur contribution à l'économie, à la croissance et à l'amélioration des conditions de vie.

Le Programme conjoint Sahel en réponse aux défis Covid-19, conflits et changement climatique (SD3C) porté par le G5 Sahel en partenariat avec les trois agences onusiennes de Rome (FAO-PAM-FIDA) se propose de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie du G5 Sahel pour le développement et la sécurité (SDS) à la demande des Gouvernements des 6 pays (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad). Il s'inscrit dans l'axe "Résilience et développement humain" du programme d'investissement prioritaire (PIP) du G5 Sahel et se réfère au pilier "Résilience" de la stratégie intégrée des Nations unies pour le Sahel (UNISS) puis aux objectifs stratégiques 1 et 3 du FIDA portant respectivement sur l'augmentation de la production et la résilience dans les pays du G5 Sahel.

Le SD3C est mis en œuvre en deux (02) phases de trois (03) ans chacune. Il est organisé en trois (03) composantes :

- **Composante 1. Augmentation de la productivité et de la production**

Cette composante devrait permettre d'améliorer la production et la productivité agrosylvopastorales et halieutiques par des pratiques agricoles respectueuses du climat et des ressources en eau. Elle passera par l'amélioration des actifs agrosylvopastoraux et halieutiques et la résilience au changement climatique et le renforcement des capacités de développement et la paix.

- **Composante 2. Intégration économique régionale**

Il s'agit ici, de faciliter l'intégration économique nationale et régionale à travers le renforcement des marchés agricoles transfrontaliers et la sécurisation des échanges commerciaux et transactions diverses aux frontières.

- **Composante 3. Dialogue politique, coordination et gestion**

Cette composante servira de support institutionnel majeur à la mise en œuvre du programme suivant son approche régionale. Elle inscrira son action dans le dispositif de coordination du G5 Sahel dont le leadership opérationnel sera renforcé en appui aux pays dans la mise en œuvre des orientations stratégiques de la région pour consolider les bases de développement et de paix durable des espaces transfrontaliers. Suivant le rationnel régional-national, elle renforcera également la légitimité institutionnelle de l'organe exécutif du G5 Sahel dans la coordination des projets, la gestion des savoirs et la mise à l'échelle des solutions adaptées aux problèmes d'insécurité alimentaire, aux effets du changement climatique et aux crises et conflits divers. Elle

est subdivisée en deux sous-composantes : dialogue politique et coordination régionale, puis coordination et gestion par pays.

Le programme vise à consolider les moyens d'existence des petits producteurs, en particulier les femmes et les jeunes vivant en zones transfrontalières. Avec une contribution attendue à la réduction de la pauvreté de l'ordre de 10% dans sa zone d'intervention, le programme dynamisera les espaces socioéconomiques et marchands en proie à l'insécurité et à la variabilité et aux impacts climatiques qui fragilisent la résilience des petits producteurs. Il contribuera à lever les contraintes qui exacerbent les conflits liés à l'effet anthropique sur les ressources naturelles et les difficultés d'accès aux ressources productives. A terme, 75% des bénéficiaires déclareront une amélioration de leurs moyens d'existence, 80% parmi eux adopteront des pratiques et technologies écologiquement durables et résilientes au changement climatique tandis que les échanges commerciaux aux niveaux national et régional augmenteront de l'ordre de 10%.

Dans la mise en œuvre de sa Composante 1. Augmentation de la productivité et de la production, le Programme SD3C envisage au titre de l'année 2024, la réalisation de cinq (05) infrastructures de stockage de produits maraichers et céréaliers.

Les présents termes de référence sont élaborés afin de permettre le recrutement d'un consultant individuel capable d'assurer le suivi et le contrôle à pied d'œuvre des travaux de réalisation desdites infrastructures de stockage de produits maraichers et céréaliers.

## II CADRE INSTITUTIONNEL

<b>Maître d’Ouvrage</b>	:	Ministère de l’Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARA)
<b>Maître d’Ouvrage Délégué</b>	:	Programme conjoint Sahel en réponse aux défis Covid-19, conflits et changement climatique (SD3C)
<b>Maître d’Œuvre Technique</b>	:	Consultant Individuel recruté pour le contrôle à pied d’œuvre des travaux
<b>Entreprises</b>	:	L’entreprise recrutée pour l’exécution des travaux

## III TRAVAUX À RÉALISER EN ENTREPRISE

Les travaux et équipements prévus, en un lot unique : Travaux de réalisation de cinq (05) infrastructures de stockage de produits maraichers et céréalières au profit du Programme SD3C

## IV LOCALISATION DES TRAVAUX

Les travaux de réalisation d’infrastructures de stockage de produits maraichers et céréalières au profit du Programme SD3C s’effectueront dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Nord et du Sahel. Les sites potentiels sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Région	Province	Commune
Boucle du Mouhoun	Kossi	Djibasso
Boucle du Mouhoun	Sourou	Toéni
Nord	Yatenga	Oula
Nord	Loroum	Titao
Sahel	Séno	Dori
Sahel	Séno	Seytenga

## **V CONSISTANCE DE LA MISSION DU CONSULTANT**

Le Consultant dans le cadre de son contrat, travaille sous les directives du Maître d'Ouvrage.

La mission consiste au contrôle à pied d'œuvre et au suivi des travaux de réalisation de cinq infrastructures de stockage de produits maraichers et céréaliers au profit du Programme SD3C.

Pour se faire, le consultant s'attachera à réaliser les activités ci-dessous décrites.

### **5.1 Élaboration du rapport de démarrage**

À la fin de la période de démarrage, le Consultant fournira un rapport de démarrage. Le rapport de démarrage décrira le programme établi par le Consultant pour toute la mission, le concours des assistants (contrôleurs), et les remarques considérées nécessaires. Ce rapport mettra à jour la méthodologie et le programme de travail qui étaient inclus dans la proposition du Consultant, notant les changements et précisant toutes les difficultés rencontrées, en plus d'une proposition sur la manière dont elles peuvent être surmontées.

Le Programme de Travail établi par le Consultant pourra être révisé de temps à autre. Toutefois, son acceptation par le maître d'ouvrage sera toujours obligatoire.

Le rapport de démarrage comprendra au moins les éléments suivants :

- amendements et améliorations possibles sur l'étendue des prestations ;
- programme de travail proposé avec une approche recommandée et une estimation précise du temps nécessaire ;
- changements nécessaires à la composition de l'équipe du Consultant et des spécialistes ;
- description des moyens proposés pour la production des représentations cartographiques ;
- rapports de visites de terrain ;
- programme détaillé de travail, indiquant le temps, la durée et le personnel, de même que l'interdépendance entre les activités.

### **5.2 Contrôle à pied d'œuvre et suivi des travaux**

Le Consultant aura en charge :

- le suivi et le contrôle de l'implantation des ouvrages (travaux de terrassement) ;
- le suivi et le contrôle de la qualité de tous les travaux, installations et fournitures (infrastructures, superstructure, charpente couverture, électricité, revêtement-étanchéité, menuiserie métallique, peinture-badigeon...) ;
- le suivi et le contrôle des travaux par rapport au planning d'exécution ;
- le suivi de l'enregistrement des données du chantier (tenue à jour du journal de chantier) ;
- les réceptions techniques des travaux en vue des réceptions provisoire et définitive.

### **5.3 Administration du chantier**

Le Consultant devra aussi assurer le suivi des obligations contractuelles de l'entreprise. À cet effet il doit :

- vérifier les documents contractuels régissant les travaux ;
- organiser et diriger les réunions de chantier excepté celles de la supervision ;
- examiner les réclamations éventuelles des entreprises et se prononcer sur leur validité ;

- aider à régler les différends qui peuvent survenir dans le cadre des chantiers de l'entreprise ;
- produire des rapports mensuels sur l'avancement des travaux ;
- produire un rapport de fin de chantier.

#### **5.4 Mesures sociales et environnementales**

Le Consultant devra veiller au respect de la réglementation en vigueur en matière d'environnement au Burkina Faso et des directives internationales reconnues. De ce fait, il s'assurera du respect :

- de l'interdiction du travail forcé ;
- de l'interdiction du travail des enfants ;
- des prescriptions en matière de sécurité et d'hygiène ;
- de la conception des ouvrages pour tous les besoins, y compris l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap ;
- de l'interdiction de l'utilisation ou du rejet des substances nocives ou toxiques expressément prévues par les lois ou règlements ;
- le respect de l'obligation à tout producteur, importateur, distributeur et transporteur de récupérer les déchets engendrés par les matières ou les produits qu'ils produisent ou écoulent.

#### **5.5 Bureau d'études pour le chantier**

Le Consultant individuel jouera le rôle de Bureau d'études pour le chantier et à ce titre, il devra :

- contrôler, approuver et notifier les documents d'exécution ;
- apporter les modifications et compléments nécessaires ;
- conduire des études complémentaires au besoin ;
- évaluer les travaux supplémentaires à soumettre à l'avis préalable du MO ;
- établir de manière contradictoire avec l'entreprise les attachements, leur transmission au MO pour approbation ;
- assurer le rôle de conseiller technique du Programme pour tout sujet se rapportant au fonctionnement du chantier.

### **VI SUPERVISION DES CHANTIERS**

#### **6.1 Les visites de chantier**

Les visites de chantier sont effectuées par des représentants des structures faisant partie du cadre institutionnel. Elles peuvent être individuelles ou conjointes et donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal de visite de chantier signé avec le Contrôleur. Elles s'effectuent à la demande ou sur initiative d'une des parties impliquées dans les travaux.

#### **6.2 Les réunions de chantier**

Les réunions de chantier se tiennent chaque mois et sont présidées par le MO. Y prennent part la Coordination nationale du Programme SD3C, le PAM, la DRAAH concernée, le Conducteur des travaux de l'entreprise et le consultant chargé du suivi-contrôle. Ces réunions donnent lieu à l'établissement de compte rendu de réunion de chantier.

## VII OBLIGATIONS DU CONSULTANT

Les obligations auxquelles le Consultant est tenu au respect sont :

- transmettre la situation hebdomadaire des travaux à la Coordination nationale du Programme;
- rédiger les comptes rendus des réunions de chantier (03 exemplaires) ;
- remettre au MO, en 06 exemplaires, un rapport mensuel sur la situation du chantier comportant :
  - l'état d'avancement des travaux, la situation financière et administrative des marchés avec les prévisions initiales des entreprises ;
  - tout fait majeur pouvant interférer sur les travaux proprement dits ;
  - la liste du personnel du contrôle, les tâches accomplies et les programmes des mois ultérieurs ;
  - la description des effectifs en personnel et en matériel de chantier des entreprises, ainsi que la situation du matériel immobilisé avec les périodes correspondantes ;
  - la situation financière du contrat du contrôle et de la surveillance des travaux ;
- informer systématiquement et régulièrement le MO de l'état d'avancement des travaux, des difficultés rencontrées, du respect du programme général, des engagements et des prévisions de dépenses se rapportant aux prestations demandées ;
- remettre au MO un rapport circonstancié concernant les problèmes majeurs (incidents, difficultés d'exécution technique) survenus sur le chantier. Ce rapport sera fourni au plus tard sept jours après le constat de l'évènement ;
- établir les procès-verbaux de réceptions provisoires et, le cas échéant, les procès-verbaux de réceptions provisoires partielles. Ces réceptions doivent être précédées de constats de fin de travaux et sanctionnées par des procès-verbaux de pré-réceptions ou de réceptions techniques ;
- fournir le projet de rapport de fin de chantier dans un délai de quinze (15) jours après la réception provisoire des travaux. L'Administration disposera d'un délai de quinze (15) jours pour faire parvenir ses observations. Passé ce délai, le rapport est réputé définitivement approuvé, et il sera édité au siège du contractant et fourni en 10 exemplaires au MO ;
- établir les procès-verbaux de réceptions définitives. Cette prestation interviendra un an après les réceptions provisoires.

Le Consultant qui joue le rôle d'ingénieur conseil est à ce titre le représentant de l'Administration sur le site des travaux. Il est tenu dans le cadre de sa mission d'être en contact permanent avec le MO et de respecter son mandat conformément aux termes de référence. Il devra garder le secret sur toute information et la documentation qui lui seraient communiquées par le MO. Il devra prendre toute disposition utile à la levée des entraves pendant l'exécution des travaux et apporter tout l'appui technique nécessaire à l'entrepreneur à cette fin.

Les documents produits étant propriété du Maître d'Ouvrage, le consultant s'engage à ne les utiliser à d'autres fins que celles de la présente mission, sauf sur autorisation préalable du MO. Au terme des travaux, il devra restituer au MO toute documentation qui aurait été mise à sa disposition dans le cadre de sa mission.

## **VIII OBLIGATIONS DU MAITRE D'OUVRAGE**

Le MO fournira au Consultant tout document ou information dont il dispose pour lui permettre d'exécuter sa mission au mieux. En outre, il lui apportera assistance et tout appui nécessaire notamment l'accès aux structures de l'Administration.

## **IX SELECTION DU CONSULTANT INDIVIDUEL**

La méthode de sélection du consultant est conforme à la procédure de Sélection du consultant individuel (SCI), un candidat (en l'occurrence le plus expérimenté) spécialisé dans le domaine du suivi-contrôle des travaux de réalisation de bâtiments et/ou magasins sera sélectionné conformément aux directives du FIDA et aux dispositions de l'article 69 du décret N°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public au regard de leurs expériences dans le suivi-contrôle des travaux de réalisation de bâtiments et/ou magasins.

## **X PROFIL DU CONSULTANT INDIVIDUEL**

Le Consultant individuel doit justifier d'une bonne connaissance dans le suivi-contrôle des travaux de réalisation de bâtiments et/ou magasins.

A cet effet, il devra avoir la qualification suivante :

- un diplôme d'Ingénieur (BAC+5) en BTP ou tout autres diplômes équivalent ;
- au moins sept (07) ans d'expérience générale ;
- au moins une (01) expérience spécifique dans le suivi-contrôle des travaux de réalisation de bâtiments et/ou magasins (joindre les copies de la page de garde et de signature des contrats ainsi que les attestations de service fait ou de bonne fin).

## **XI PROFIL DES CONTROLEURS**

Les trois (03) contrôleurs devront avoir la qualification suivante :

- un diplôme de BEP ou BAC en Génie Civil ou tout autre diplôme jugé pertinent ;
- au moins deux (02) ans d'expérience générale ;
- avoir au moins une expérience spécifique dans le contrôle des travaux de réalisation de bâtiments et/ou magasins.

## XII DÉLAI D'EXÉCUTION

Le délai d'exécution de l'ensemble des prestations du consultant est de **quatre (04) mois** à compter de la date de démarrage du contrat. Le niveau d'effort global ne doit pas excéder **vingt-quatre (24) hommes / mois y compris ceux des trois (03) assistants (contrôleurs)**.

## XIII RÉCEPTION DES TRAVAUX

Le consultant organisera la réception technique des travaux qui sera sanctionnée par un PV de réception technique. Il participera également à la réception provisoire.

Le consultant restera engagé par le contrat jusqu'à la réception définitive des travaux qui sera organisée à l'issue de la période de garantie des ouvrages qui est d'un (01) an à compter de la date de réception provisoire. Il participera aux opérations de réception définitive.

**Le consultant reste le principal responsable de la qualité des travaux et du respect des spécifications techniques. Si lors des réceptions provisoire et définitive, la commission de réception venait, pour des raisons de qualité des travaux ou de non-respect des spécifications techniques, à émettre des réserves, les missions ultérieures de ladite commission seront prises en charge par le consultant.**

## XIV DOSSIER DE CANDIDATURE

Les manifestations d'intérêt sont composées comme suit :

- la lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Coordonnateur du Programme SD3C ;
- un Curriculum vitae daté et signé mettant en exergue les expériences spécifiques ;
- La copie légalisée du diplôme requis ;
- les preuves de références similaires (joindre les copies de la page de garde et de signature des contrats ainsi que les attestations de service fait ou de bonne fin) ;
- le formulaire d'auto-certification (modèle disponible sur le site dans les tdr)...

**N.B** : les manifestations d'intérêts seront déposées sous pli fermé comportant la mention « **manifestation d'intérêt pour le suivi-contrôle des travaux de réalisation d'infrastructures de stockage de produits maraichers et céréaliers au profit du Programme Conjoint Sahel, composante Burkina en réponse aux défis COVID-19, Conflits et Changement Climatique (SD3C)** ».